

## **CONDITION GÉNÉRALES DE VENTE**

---

Les présentes conditions générales de vente sont valables à compter du 1er janvier 2019.

### **Début de la randonnée**

Le lieu et l'horaire de rendez-vous vous sont communiqués par mail ou par téléphone lors de la réservation.

### **Conditions de départ**

Pour confirmer un départ, un minimum de 2 personnes doivent être inscrites. En cas de groupe incomplet, nous pouvons être amenés à annuler un départ. Les personnes inscrites sont alors intégralement remboursées des frais déjà engagés. Nous proposons éventuellement d'autres dates, sans aucune obligation. La randonnée étant soumise aux aléas de la météo, nous nous octroyons le droit d'annuler une sortie, de décaler un départ ou modifier un itinéraire afin d'assurer la sécurité du groupe.

### **Tarifs**

Le prix comprend : la location du cheval et de son matériel complet, la prestation de l'accompagnateur, les repas et hébergements de vous-même et de votre cheval (sauf mentions dans le programme), les frais d'intendance.

Le prix ne comprend pas : les dépenses personnelles (apéritif si non compris dans le repas), achats divers, nuitée et repas supplémentaires, transport pour vous rendre sur le lieu de départ.

### **Inscription**

Votre inscription est effective et validée dès réception des informations demandées et de l'acompte.

Le solde vous sera demandé à votre arrivée avant le départ.

Règlements acceptés :

- Espèces sur place
- Paiement Paypal
- Virement bancaire en euros
- Chèques vacances ANCV sur place ou à envoyer (Nous vous recommandons de les envoyer en LRAR en cas de perte ou de vol pendant le transport. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol).

### **Annulations / Modifications**

Annulation de la part du client à moins de 15 jours du départ.

L'acompte que vous avez versé sera retenu. Les participants ne pourront en aucun

cas prétendre à une indemnité.

Tout voyage interrompu ou écourté, toute prestation non utilisée pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

### **Annulation de la part de l'organisateur**

Si Equinature se devait d'annuler un départ pour quelque motif que ce soit, les personnes déjà inscrites seront intégralement remboursées.

Si un nombre insuffisant de participants est inscrit sur un départ, nous pouvons annuler la randonnée. La prestation peut être maintenue si l'ensemble des participants accepte un réajustement de prix, calculé au plus juste.

En cas de défaillance d'un prestataire de service, ou si pour des raisons impérieuses (conditions climatiques, etc.) tout ou partie des engagements prévus devaient être annulés, ils seraient remplacés par des prestations équivalentes. Dans certaines circonstances, le circuit, les hébergements peuvent être modifiés. Le participant ne pourra les refuser sans motif valable, ni réclamer une quelconque indemnisation. Chaque fois, nous faisons notre maximum pour que vous puissiez réaliser votre programme en vous proposant des alternatives : autre lieu, autre parcours, autre activité, autre date...

### **Assurance / Licence FFE**

La structure est assurée en responsabilité civile.

Toutefois, les cavaliers devront être titulaires de leur propre assurance individuelle accident pour la pratique de l'équitation ou de la licence fédérale de l'année en cours. Cette dernière est recommandée.

Il existe des licences ponctuelles pour un mois au tarif de 10 €, elles sont délivrées par les centres équestres affiliés à la FFE, nous pouvons vous aider à vous en procurer une ou vous pouvez vous en procurer par vos propres moyens.

### **Sécurité**

Le port du casque répondant à la norme NF EN 1384 est obligatoire. Aucune dérogation ne sera faite. Le cavalier qui refuserait cette consigne se verrait immédiatement exclu de la randonnée.

Le niveau équestre et les éléments personnels (taille, poids...) communiqués lors de l'inscription sont des éléments contractuels : l'accompagnateur de tourisme équestre se réserve le droit de refuser tout cavalier dont le niveau ou les capacités seraient différents de ceux annoncés, et qui seraient incompatibles avec le bon déroulement de la randonnée. Dans ce cas, le cavalier concerné ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

L'équitation d'extérieur requiert une condition physique suffisante. Nous vous conseillons de ne jamais surestimer vos capacités réelles et de consulter votre médecin traitant pour connaître votre aptitude au voyage que vous envisagez de faire.